Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2025 - 8796 - 2024 B 00973 - 931 185 748 - 83 INCENDIE SAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01072024 et clos le 31122024 — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [] — Si PME innovante [] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS 83 INCENDIE SAS	04 NOV. 2025
SIRET 93118574800015	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
9 RUE SOSPEL 83460 LES ARCS SUR ARGENS	2025 18796

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [] SIRET []
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées [] — Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal : 671 — Bénéfice imposable à 15% : [] — Déficit : []
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% : []

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% : [] — PV à long terme imposables à 19% : [] — PV exonérées (art. 238 quindecies) : []
Autres PV imposables à 19% : [] — PV à long terme imposables à 0% : []

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle art. 44 sexies [] — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [] — Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A [] — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [] — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A [] — Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies [] — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [] — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [] — Autres dispositifs []
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies []
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : [] — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% : []

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI []

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts : []
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. : []

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% : []

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [] — Si oui, indication du logiciel utilisé : []

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément : []	Date : Lieu : Qualité et nom du signataire : Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) []	***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS 83 INCENDIE SAS** **31122024**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : **SAS 83 INCENDIE SAS** — **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS 83 INCENDIE SAS — 9 RUE SOSPEL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 83460 LES ARCS SUR ARGENS

SIRET : 9 3 1 1 8 5 7 4 8 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 6

Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	46	016		46	
	Immobilisations corporelles*	028	500	030	63	438	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**546**	048	**63**	**484**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 810	052		4 810	
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	6 200	070		6 200	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	60	074		60	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 694	086		5 694	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**16 764**	098		**16 764**	
	Total général (I + II)	110	**17 310**	112	**63**	**17 248**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	400	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**503**	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**903**	
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 441	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 503)	172	903	
	Comptes courants d'associés	173	6 108	
	Autres dettes	175	1 893	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**16 345**	
	Total général (I + II + III)	180	**17 248**	

Certifié conforme à l'original

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	546
(3)	Dont comptes courants d'associés	198			Prix de vente hors TVA des immobilisations	184	

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SAS 83 INCENDIE SAS** — Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210		
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	214		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires 215)	218	24 292	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**24 292**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	13 934	
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	(4 810)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	13 652	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	43	
	Rémunérations du personnel *	250	668	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	70	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	63	
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262		
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**23 620**	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**671**	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	168	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**503**	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**503**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	168	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			342
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345; Investissements et souscriptions outre-mer 344; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655; Déduction exceptionnelle-nelle simulateur de conduite 641			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**671**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**671**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 83 INCENDIE SAS**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412 : 46	414	416 : 46	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 : 500	474	476 : 500	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 : **546**	494	496 : **546**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immoblisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522 : 63	524	526 : 63
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 : **63**	574	576 : **63**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5

6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 83 INCENDIE SAS**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	4 858
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4 355
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D N° ...

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2024

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS 83 INCENDIE SAS** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01072024** et clos le : **31122024** Durée en nombre de mois **6**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	24 292
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**24 292**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	4 810
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**4 810**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	16 336
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	7 250
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**23 586**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**5 515**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128 ...

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 931185748 00015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 83 INCENDIE SAS

ADRESSE (voie) 9 RUE SOSPEL

CODE POSTAL 83460 VILLE LES ARCS SUR ARGENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	40
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	40

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom de famille LARESE DE POL | Prénom(s) SYLVIE | Nom d'usage SERNESI | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 13101961 | N° département 99 | Commune ABIDJAN | Pays FRANCE

Adresse : N° 9 | Voie RUE SOSPEL | Code postal 83460 | Commune LES ARCS/ARGENS | Pays

Titre (2) M | Nom de famille SERNESI | Prénom(s) DANIEL FERDINAND PAU | Nom d'usage | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 02061962 | N° département 83 | Commune TOULON | Pays FRANCE

Adresse : N° 9 | Voie RUE SOSPEL | Code postal 83460 | Commune LES ARCS/ARGENS | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2025

1/0 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 93118574800015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 83 INCENDIE SAS

ADRESSE (voie) 9 RUE SOSPEL

CODE POSTAL 83460 VILLE LES ARCS SUR ARGENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2025)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE_____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS 83 INCENDIE SAS**

Adresse **9 RUE SOSPEL** **83460 LES ARCS SUR ARGENS**

du **01072024**

au **31122024**

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice 1

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 1) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 2) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 3) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** 9	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	**671**
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire

A , le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Analyse des marges

	01/07/2024 31/12/2024 — 6 mois		mois	Ecarts	%
ACTIVITE COMMERCIALE					
Ventes de marchandises					
Achats de marchandises	13 934			13 934	
Variation stocks de marchandises					
Total des achats revendus	**13 934**			**13 934**	
MARGE COMMERCIALE (a)	**(13 934)**			**(13 934)**	

ACTIVITE DE PRODUCTION					
Production vendue (et services)	24 292	*100,00*		24 292	
Production stockée					
Production immobilisée					
Production de la période	**24 292**	***100,00***		**24 292**	
Achats de matières premières					
Variation de stocks de matières	(4 810)	*-19,80*		(4 810)	
Achats de sous-traitance directe	174	*0,72*		174	
Total des achats consommés	**(4 636)**	*-19,08*		**(4 636)**	
MARGE SUR COUT DES MATIERES	**28 927**	*119,08*		**28 927**	

SYNTHESE DE L'ACTIVITE					
Ventes de marchandises					
Production de la période	24 292	*100,00*		24 292	
ACTIVITE DE LA PERIODE	**24 292**	***100,00***		**24 292**	
Marge commerciale	(13 934)	*-57,36*		(13 934)	
Marge sur coût des matières	28 927	*119,08*		28 927	
MARGE SUR MATIERES ET ACHATS	**14 993**	*61,72*		**14 993**	

Compte de Résultat

		31/12/2024			
		6 mois	%C.A.	0 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	24 292	100.00		
	Montant net du chiffre d'affaires	**24 292**	**100,00**		
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	**24 292**	**100,00**		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	13 934	57.36		
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock	(4 810)	-19.80		
	Autres achats et charges externes	13 652	56.20		
	Impôts, taxes et versements assimilés	43	0.18		
	Salaires et traitements	668	2.75		
	Charges sociales du personnel	70	0.29		
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	63	0.26		
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	**23 620**	**97,24**		
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**671**	**2,76**		
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers				
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières				
	RESULTAT FINANCIER				
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**671**	**2,76**		
	Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	168	0.69		
	TOTAL DES PRODUITS	**24 292**	**100,00**		
	TOTAL DES CHARGES	**23 788**	**97,93**		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**503**	**2,07**		

Bilan Passif

		31/12/2024	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	400	
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	503	
	Acomptes sur dividendes		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**903**	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 108	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 441	
	Dettes fiscales et sociales	903	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 893	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**16 345**	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**17 248**	

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	503,16	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	16 345	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

	01/07/2024 31/12/2024	6 mois		mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**903**	*5,24*			**903**	
Capital Social ou individuel	**400**	*2,32*			**400**	
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	400	*2,32*			400	
Résultat de l'exercice	**503**	*2,92*			**503**	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**16 345**	*94,76*			**16 345**	
Emprunts et dettes financières divers	**6 108**	*35,41*			**6 108**	
COMPTE COURANT SERNESI	6 108	*35,41*			6 108	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**7 441**	*43,14*			**7 441**	
Collectif fournisseurs créditeurs	7 441	*43,14*			7 441	
Dettes fiscales et sociales	**903**	*5,24*			**903**	
URSSAF	142	*0,82*			142	
Compte n°43720000	24	*0,14*			24	
RETRAITE	28	*0,16*			28	
MEDECINE DU TRAVAIL	3	*0,02*			3	
IMPOT SOCIETE	168	*0,97*			168	
CONTRAVENTION	35	*0,20*			35	
TVA A PAYER	498	*2,89*			498	
TVA DEDUCTIBLE 10.00						
TVA ENCAISSEE 20.00	5	*0,03*			5	
Autres dettes	**1 893**	*10,97*			**1 893**	
Collectif clients créditeurs	1 893	*10,97*			1 893	
TOTAL DU BILAN PASSIF	**17 248**	***100,00***			**17 248**	

Bilan Actif

		31/12/2024			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement	46		46	
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions		63	(63)	
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	500		500	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**546**	**63**	**484**	
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	4 810		4 810	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 200		6 200	
	Autres créances	60		60	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	5 694		5 694	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**16 764**		**16 764**	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**17 310**	**63**	**17 248**	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

		01/07/2024 31/12/2024	6 mois		mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		**484**	***2,80***			**484**	
Frais d'établissement		**46**	***0,27***			**46**	
2013100	MODIFICATION	46	*0,27*			46	
Constructions		**(63)**	***-0,36***			**(63)**	
281300	AMORTISSEMENT OUTILLAGE BUREAU	(63)	*-0,36*			(63)	
Autres immobilisations corporelles		**500**	***2,90***			**500**	
2183000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	500	*2,90*			500	
TOTAL III - Actif Circulant NET		**16 764**	***97,20***			**16 764**	
Matières premières, approvisionnements		**4 810**	***27,89***			**4 810**	
31100000	STOCK DE FOURNITURES	4 810	*27,89*			4 810	
Créances clients et comptes rattachés		**6 200**	***35,95***			**6 200**	
041D	Collectif clients débiteurs	6 200	*35,95*			6 200	
Autres créances		**60**	***0,35***			**60**	
40810000	FACTURE NON PARVENUE	50	*0,29*			50	
44562400	TVA IMMOBILISEE	9	*0,05*			9	
44566100	TVA DEDUCTIBLE 2.10%	1	*0,01*			1	
44566200	TVA 5.5						
Disponibilités		**5 694**	***33,01***			**5 694**	
5122000	CREDIT AGRICOLE FR7619106000094470 88	4 159	*24,11*			4 159	
53000000	CAISSE	1 535	*8,90*			1 535	
TOTAL DU BILAN ACTIF		**17 248**	***100,00***			**17 248**	

TRIBUN
ERCE
0 4 NOV. 2025
DRAGUIGNA
2025/8796

83 INCENDIE SAS

Capital : 400 euros
Siège social : 9 RUE SOSPEL 83460 LES ARC/ARGENS
93118574800015

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

Van deux mille vingt cinq, Le 6 Juin 2025

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur SERNESI DANIEL, FERDINAND, PAUL Propriétaire de 20 parts sociales.
MADAME LARESE DE POL épouse SERNESI SYLVIE, Propriétaire de 20 parts sociales.

Total égal au nombre de parts composant le capital social soit 40 parts.

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur SERNESI DANIEL, FERDINAND, PAUL est nommé président de séance.

L'assemblée est donc en mesure de délibérer valablement, étant déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la société ;
- L 'inventaire et comptes annuels de l'exercice clos lc 3 1 décembre 2024;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, quitus à la gérance ,

SD

- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce ;
- Rémunération du Président ; ▪ Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance, ▪ du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 671 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur SERNESI DANIEL, FERDINAND, PAUL, pour l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas répartir des bénéfices à hauteur de 671€ pour chacun des associés et de mettre en report à nouveau le reste des bénéfices soit :

- 671 € en Report à Nouveau

Cette résolution mise aux poix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

OUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le montant des appointements bruts alloués au Président, Monsieur SERNESI DANIEL, FERDINAND, PAUL.

Elle décide pour l'exercice 2025 de fixer sa rémunération mensuelle à la même somme

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures mn. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Sernesi Daniel

Sylvie Sernesi